

Rapport de gestion de la Direction des finances

Autor(en): **Gasche, Urs / Bhend, Samuel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): **- (2004)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-418535>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

7. Rapport de gestion de la Direction des finances

Directeur: le conseiller d'Etat Urs Gasche
Suppléant: le conseiller d'Etat Samuel Bhend

7.1 Les priorités de l'exercice

Comme les années précédentes, la poursuite de la politique d'assainissement des finances cantonales a occupé une place importante dans les activités de la Direction des finances. Malgré une nouvelle dégradation des conditions générales, le Conseil-exécutif est parvenu à réaliser les objectifs prioritaires de politique financière dans le budget 2005 et le plan intégré «mission-financement» 2006 à 2008. Des informations détaillées sur la politique financière sont fournies au chiffre 1.1 Les priorités de l'activité du Conseil-exécutif.

Le projet NOG 2000 de Nouvelle gestion publique dans l'administration cantonale a constitué un autre point fort des activités de la Direction des finances. Il s'agissait en particulier d'achever les travaux en vue de la généralisation de NOG 2000 dans l'administration cantonale. Le processus de planification s'est déroulé pour la première fois selon les dispositions de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP). Divers travaux préparatoires ont en outre été réalisés pour permettre la première exécution des comptes conformément à la LFP en 2005. Cette question est également décrite en détail au chiffre 1.1 Les priorités de l'activité du Conseil-exécutif.

Les aspects développés ci-après ont également joué un rôle central dans les activités de la Direction des finances.

Mise en œuvre de la Nouvelle gestion publique NOG 2000 à la Direction des finances:

Après d'importants travaux préparatoires, le processus de planification a été réalisé pour la première fois selon les principes NOG. A l'aide du nouveau système d'informations financières FIS 2000, les unités comptables de la Direction des finances ont planifié non seulement la comptabilité financière, mais aussi pour la première fois le calcul des coûts, des prestations et des rentrées financières (CCPR). Aussi le budget et le plan intégré «mission-financement» ont-ils été articulés également pour la première fois sous la forme de produits et de groupes de produits, mettant ainsi en relation les finances et les prestations.

L'enregistrement initial des immobilisations s'est achevé en mai, dans le cadre des travaux préparatoires à la mise en place de la comptabilité des immobilisations dans les unités comptables de la Direction des finances. Les unités comptables ont donc disposé pour la première fois de bilans propres au 31 décembre 2003. D'autre part, l'enregistrement continu des immobilisations a commencé dès février pour l'exercice sous rapport. Ces travaux prendront fin à la mi-janvier 2005. Ils permettront aux unités comptables de présenter leurs bilans au 31 décembre – condition nécessaire notamment à l'imputation des coûts standard sur les produits et groupes de produits dans les processus d'exécution des comptes et de planification de 2005.

De nombreux travaux préparatoires étaient nécessaires en vue du premier processus d'exécution des comptes selon NOG durant l'exercice 2005. Après avoir suivi diverses formations techniques et informatiques, et participé à des séances d'information sur les modules applicatifs de FIS 2000 restant à mettre en place pour le processus d'exécution 2005, les services financiers des unités comptables ont réalisé des tâches d'organisation et de conception ainsi que des paramétrages techniques et des travaux préparatoires dans le système FIS 2000.

Enfin, de précieuses expériences ont été recueillies pour le futur

processus de controlling selon NOG. Le concept de controlling de la Direction des finances a été affiné; par ailleurs, les modèles des futurs rapports et accords sur les prestations ont été adaptés.

Révision partielle/totale de la législation sur le personnel:

Au début de l'année sous rapport, il a fallu analyser et prendre en compte, dans la mesure du possible, les nombreux avis parfois critiques qui avaient été exprimés lors de la consultation sur la révision totale de la loi sur le personnel. Après son adoption par le Conseil-exécutif, le projet a été transmis pour examen préalable à la commission du Grand Conseil qui avait été formée lors de la révision partielle de la loi sur le personnel. La commission a procédé en même temps à l'examen préalable du projet populaire concernant la suppression de la progression des traitements liée à l'expérience, qui avait été déposé en avril au sujet de la révision partielle de la loi sur le personnel. Afin d'obtenir rapidement une vision claire de la future politique relative au personnel, et en particulier aux traitements, les deux projets (révision totale de la loi sur le personnel et projet populaire concernant la révision partielle) ont été traités en parallèle. Lors de la votation populaire du 28 novembre, le projet populaire a été rejeté de justesse et la révision partielle de la loi sur le personnel adoptée en 2003 par le Grand Conseil a été acceptée.

Comme elle devait être tranchée lors du référendum sur la révision partielle, la question politiquement controversée de la progression des traitements liée à l'expérience a été écartée de la révision totale de la loi, ce qui a permis d'alléger sensiblement le projet. Le Grand Conseil a approuvé la révision totale de la loi sur le personnel lors des sessions de juin et de septembre, après des débats relativement brefs.

Le résultat de la votation populaire est donc déjà pris en compte dans la nouvelle loi sur le personnel. La composante «expérience» n'intervient plus dans la progression du salaire que dans la mesure où elle permet aussi d'accroître les performances. Parmi les autres nouveautés figurent l'harmonisation du délai de préavis de trois mois, la réglementation du droit de grève dans la fonction publique, la création d'une base légale pour les mesures de soutien en cas de suppression de poste, la suppression de la limite d'âge pour les membres d'autorités cantonales à titre accessoire, ainsi que diverses adaptations organisationnelles liées à l'introduction de la nouvelle gestion publique NOG 2000. La nouvelle loi et les dispositions d'exécution entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2005.

Mesures salariales 2005:

Le budget 2005 et le plan intégré «mission-financement» 2006 à 2008 du Conseil-exécutif prévoyaient pour la progression des traitements en 2005 une croissance de la masse salariale de 1,0 pour cent au total, soit 0,5 pour cent pour la progression générale (compensation du renchérissement) et autant pour les augmentations individuelles de salaires (progression liée à l'expérience). Compte tenu de l'inflation prévue lors du passage en 2005, une progression générale de 0,5 pour cent des traitements du personnel ne permettra pas de compenser totalement le renchérissement.

Avec une croissance de la masse salariale de 1,0 pour cent selon les prévisions, le canton de Berne se situe un peu au-dessous du niveau des augmentations de salaire prévues pour 2005 par les autres employeurs de la région et du pays. Toutefois, les comparaisons salariales actuelles montrent que les salaires du canton de Berne restent compétitifs. Le Conseil-exécutif a arrêté le 1^{er} décembre les mesures salariales pour 2005, en tenant compte de toutes ces conditions générales et des restrictions en matière de

politique financière: conformément aux consignes du budget et du plan intégré «mission-financement», il a décidé d'affecter 0,5 pour cent de la masse salariale à la compensation du renchérissement et autant aux augmentations individuelles de salaire pour le personnel cantonal et le corps enseignant.

*Plan d'exécution du projet «Contenta»
(sondage du personnel 2001):*

Le Conseil-exécutif a décidé d'approfondir les résultats du sondage du personnel réalisé en 2001 dans le cadre du projet Contenta. Au cours de l'été 2003, il a arrêté le plan d'exécution de ce projet ainsi que diverses mesures. «Contenta» comprend à la fois des mesures immédiates dont la réalisation est prévue à court terme, et des mesures principales qui doivent être mises en œuvre à moyen terme dans le cadre de divers projets.

Plusieurs mesures immédiates ont déjà été réalisées dans l'année sous rapport. Ainsi la classification de 25 fonctions au total a-t-elle été réexaminée et redéfinie dans le cadre du projet pilote d'adaptation des Descriptions des fonctions types (DFT). A la suite de ce projet-pilote, le Conseil-exécutif a formé une commission d'évaluation interdirectionnelle conduite par la Direction des finances qui sera chargée à l'avenir de mettre continuellement à jour les DFT. La prime prévue dans la LFP pour honorer les performances exceptionnelles a ensuite été introduite, avant la généralisation de NOG 2000 au 1^{er} janvier 2005.

Concernant les mesures principales, les travaux entrepris en 2003 pour améliorer les possibilités d'évolution professionnelle et le soutien des supérieurs hiérarchiques dans l'exercice de leurs fonctions dirigeantes se sont poursuivis. Une planification systématique de la relève doit permettre d'ouvrir de nouvelles perspectives au personnel jeune et performant. Il sera ainsi possible d'encourager la participation aux projets des collaborateurs et collaboratrices à tous les niveaux et de promouvoir le perfectionnement nécessaire dans le domaine de la gestion de projets, ainsi que de proposer des parcours professionnels offrant davantage de diversité grâce à la rotation des postes. Le besoin d'améliorer les possibilités de travail à temps partiel offertes aux hommes, qui a été exprimé principalement par les cadres moyens et supérieurs, sera pris en compte dans les prochaines années. En outre, il est prévu de professionnaliser le recrutement du personnel dirigeant, de promouvoir la compréhension de la gestion du changement et d'améliorer dans l'ensemble le travail en matière de personnel.

Les mesures Contenta permettront la mise en place d'une série d'instruments ayant des conséquences durables et bénéfiques pour le personnel. Il s'agit ainsi de mettre le canton de Berne en position de demeurer un employeur attractif sur le marché du travail, tant interne qu'externe, et ce en dépit de l'aggravation des difficultés financières.

*Analyse critique des procédures de l'Intendance des impôts
(RSV'03):*

La phase d'analyse du projet RSV 03 s'est achevée en début d'année. Elle a principalement porté sur la mise en évidence des insuffisances et des potentiels d'amélioration à l'Intendance des impôts. Une séance d'information sur ce projet a été organisée le 6 mai à Berne, à l'intention de tous les collaborateurs et collaboratrices de l'Intendance des impôts, des membres de la commission de gestion du Grand Conseil (GC) et des médias. Elle a permis de communiquer les résultats de l'analyse réalisée dans le cadre du projet RSV 03, de présenter les mesures prévues, de détailler l'information concernant le sondage du personnel et de présenter les perspectives de mise en œuvre. Une première série de mesures a immédiatement été mise en route, tandis que la réalisation des autres mesures d'exécution prévues a été amorcée à l'automne en coopération avec une équipe de conseillers externes.

Il s'agissait là d'établir une structure de direction axée sur les processus et les résultats, avec des responsabilités clairement définies et des cercles de subordonnés restreints. L'Intendance des impôts

s'articule désormais en trois secteurs d'activités, les fonctions d'état-major Droit et législation, Gestion de la qualité et Développement du personnel étant réorganisées. Les postes de direction des secteurs Impôts périodiques et Gestion de la qualité, ainsi que la direction du Développement du personnel et la fonction d'assistant de l'intendant des impôts ont été pourvus dans le sillage de ces mesures. Il reste à définir l'organisation du secteur Support, qui dépend des résultats du projet REO IT FIN de la Direction des finances. Selon les prévisions, les travaux de mise en œuvre se poursuivront encore jusqu'en 2005 et partiellement en 2006. Les bases nécessaires à la mise en place du futur tableau de bord prospectif (instrument de gestion permettant de traduire la stratégie d'entreprise en objectifs concrets et en mesures, à l'aide duquel les performances sont régulièrement mesurées dans un processus de pilotage) ont été élaborées. En 2005, cet instrument de gestion sera mis en œuvre dans un premier temps en tant que pilote au niveau de la direction.

Projet REO IT FIN:

Les travaux du projet de réorganisation de l'informatique de la Direction des finances (projet REO IT FIN) ont débuté en juin. Ce projet vise principalement à délimiter nettement les tâches informatiques de la Direction des finances et celles qui concernent l'ensemble du canton, à répartir clairement les rôles entre les offices et le Secrétariat général (SG), à réaliser un examen critique des tâches et de l'organisation informatiques à la Direction des finances ainsi qu'à créer un centre de compétences pour les questions relatives à l'informatique et à l'organisation. Parallèlement, un nouvel Office d'informatique et d'organisation (OIO) sera créé en été 2005. Cet office, qui remplacera l'ancien Office d'organisation (OO), doit regrouper toutes les tâches informatiques, qu'elles soient internes à la Direction des finances, interdirectionnelles ou relatives à l'ensemble du canton. Après un «état des lieux» et un tri des tâches, des systèmes et des ressources, les tâches informatiques ont fait l'objet d'une nouvelle répartition entre le Secrétariat général et les offices. A cette occasion, les tâches et les systèmes existants de la Section Logistique de l'Intendance des impôts (ICI LO) qui ne relevaient pas spécifiquement de l'office ont été transférés au nouvel OIO. Cette mesure correspond aussi à l'un des objectifs du projet de réforme RSV 03 (Analyse critique des procédures de l'Intendance des impôts). Par suite, les postes de travail de quelque 80 collaborateurs de l'ICI LO, 14 collaborateurs de l'OO et 2 collaborateurs du SG seront transférés dans le nouvel OIO dans le courant du deuxième trimestre 2005. Dans une deuxième phase du projet REO IT FIN, les contrats externes conclus avec diverses entreprises de services dans le domaine informatique seront examinés et éventuellement adaptés ou résiliés, selon les décisions arrêtées en matière d'internalisation ou d'externalisation.

7.2 Rapports des offices

7.2.1 Secrétariat général

Travaux d'état-major et projets:

Plaque tournante de gestion et de coordination de la Direction des finances, le Secrétariat général a conçu et suivi de nombreux projets et le règlement des affaires vis-à-vis des offices de la Direction, des autres Directions, du Conseil-exécutif ainsi que du Grand Conseil et de ses commissions (Commission de gestion et Commission des finances). Dans le cadre de procédures de corapport, il a examiné de nombreuses affaires et textes législatifs d'autres Directions quant à leur concordance avec les conditions financières générales et au respect des exigences de la législation financière.

Le Secrétariat général a assumé la direction des travaux visant à poursuivre l'assainissement des finances du canton de Berne, et ce à la fois au plan de la conception et à celui de la coordination et des

rapports. Dans ce cadre, il a dû assurer non seulement l'élaboration du budget et la planification financière mais aussi la conception des programmes prioritaires 1 à 3 et le suivi des travaux de mises en œuvre correspondants. Le Secrétariat général a également suivi avec l'attention nécessaire la discussion menée au niveau fédéral au sujet de la répartition du produit de la vente des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse et ainsi permis au directeur des finances de mettre en place un lobbying ciblé. Après une audition auprès de la commission compétente du Conseil des Etats avec le canton de Vaud, le Conseil des Etats a fait sienne la position claire qu'avait adoptée les cantons, ce qui a finalement débouché sur la décision de verser aux cantons les deux tiers des réserves d'or excédentaires, sans affectation. Le Secrétariat général a en outre fourni un soutien efficace à l'ensemble du gouvernement dans la préparation de la votation populaire du 28 novembre 2004 sur la «réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons RPT».

Dans la perspective de la votation populaire sur le train de mesures fiscales 2001 de la Confédération, contre lequel les cantons avaient lancé un référendum, le Secrétariat général a appuyé l'élaboration de documents pouvant servir de base à l'argumentation. Pour plus de détails, voir au chiffre 1.1 Priorités de l'activité du Conseil-exécutif.

Le Secrétariat général a également fourni une importante contribution au traitement matériel et à la coordination du traitement de l'initiative cantonale «pour des impôts supportables» présentée par les trois associations économiques bernoises ainsi qu'à la révision partielle de la loi sur les impôts. Pour plus de détails, voir au chiffre 7.2.3 Intendance des impôts.

Le Secrétariat général s'est fortement impliqué tant dans le projet d'«Analyse critique des procédures de l'Intendance des impôts 2003 (RSV 03)» que dans celui de «Réorganisation de l'informatique de la Direction des finances (REO IT FIN)». Le Secrétaire général était chef du projet RSV 03 pour la phase Analyse et élaboration de mesures. Pour plus de détails, se reporter au chiffre 7.1 Les priorités de l'exercice de la partie réservée à la Direction des finances.

Les travaux de mise en place en vue de la généralisation de la nouvelle gestion publique NOG 2000 et certains travaux de clôture ont de nouveau été au centre des activités du Secrétariat général. Pour plus de détails, voir à la fois au chiffre 1.1 Priorités de l'activité du Conseil-exécutif et dans la partie réservée à la Direction des finances, au chiffre 7.1 Les priorités de l'exercice.

Le Secrétariat général a également assuré le suivi des travaux de modification de la loi sur la société anonyme Banque cantonale bernoise visant à réduire progressivement puis à supprimer la garantie de l'Etat; cette modification a été adoptée par le Grand Conseil pendant la session de septembre.

Le service juridique a traité de nombreux dossiers de recours ainsi que les importants travaux suivants:

- travaux préparatoires de la généralisation de NOG (formations destinées à l'administration et au Grand Conseil, examen de nombreuses questions de droit);
- accompagnement juridique de diverses procédures de soumission dans le domaine des assurances;
- examen de questions juridiques relatives au découvert de la CACEB;

Il s'est acquitté d'autres travaux relevant du soutien au Directeur des finances, du conseil juridique au Secrétariat général et aux offices ne disposant pas de service juridique ainsi que de la procédure et de la juridiction administratives.

Le Secrétariat général a pris une part active à la fois à la prépara-

tion et la réalisation des nombreux entretiens avec les partenaires sociaux et au traitement de diverses questions relatives à la politique du personnel.

Conférence des ressources (CORES):

La Conférence des ressources (CORES) a traité en sept séances au total de nombreuses affaires concernant la gestion cantonale des ressources (en particulier des finances, de l'informatique et du personnel). Outre l'assistance et la coordination de l'élaboration du budget 2005 et du plan financier 2006 à 2008, les travaux de mises en œuvre dans le cadre de la généralisation au 1^{er} janvier 2005 de la nouvelle gestion publique NOG 2000 ont également constitué des priorités de la CORES. Autres affaires traitées par la Conférence des ressources dans l'année sous rapport: la planification des investissements à moyen terme dans les projets d'infrastructure, l'optimisation du processus de planification dans la perspective de l'élaboration du budget 2006 et du plan intégré «mission-financement» 2007 à 2009, la coordination de l'exécution du budget 2005 (respect du frein au déficit).

De la parole aux actes (pact)/Conférence du genre:

L'année a été placée sous le signe de l'élaboration de nouvelles directives sur l'égalité, que le Conseil-exécutif a approuvées le 16 juin. Ces directives prévoient aussi une coordination des activités dans le domaine de l'égalité au sein de l'administration. Il convient à cet égard d'exploiter les synergies et d'organiser, selon les besoins, les activités de mise en œuvre des directives au plan interdirectionnel. Cette fonction a jusque-là été assumée par le Groupe de coordination «De la parole aux actes» (PACT), dont le Conseil-exécutif a approuvé la dissolution et le remplacement par la Conférence du genre: celle-ci est le nouvel interlocuteur du Conseil-exécutif pour les questions d'égalité de traitement au sein de l'entreprise.

Le Conseil-exécutif a adopté la composition de la Conférence du genre le 3 novembre. Les Directions et la Chancellerie d'Etat y délèguent chacune au minimum une personne étant investie de la responsabilité de la mise en œuvre des directives (p. ex. cadres dirigeants, responsables du personnel). Cela permet de tenir compte du fait que l'égalité est une tâche de direction et de garantir un bon positionnement de la Conférence du genre à la fois au sein des Directions et de la Chancellerie d'Etat et par rapport à d'autres organismes (p.ex. la Conférence du personnel, la Commission cantonale de l'égalité).

7.2.2 Administration des finances

Conformément à la pratique, le résultat d'exploitation de l'Administration des finances, projet pilote NOG, est expliqué en détail dans la partie «Comptes spéciaux» des comptes de groupe.

L'Administration des finances est le centre de prestations et de compétences pour toutes les questions matérielles, organisationnelles et techniques de gestion financière. A ce titre, elle instaure les conditions préalables au fonctionnement des processus cantonaux et des instruments qui en font partie (FIS 2000), et ce pour ce qui est non seulement de la conception, mais aussi de la réalisation pratique. En offrant une assistance orientée client et un riche éventail de formations, elle veille en outre à ce que les Directions et la Chancellerie d'Etat bénéficient, dans leur domaine, d'un appui compétent dans la mise en place et le développement des processus cantonaux, le pilotage des prestations et la gestion financière.

Par arrêté du 13 octobre, le Conseil-exécutif a prononcé l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales de la gestion financière et du pilotage des finances et des prestations au 1^{er} janvier 2005 (loi sur le pilotage des finances et des prestations, LFP). A compter de 2005, le Grand Conseil, le Conseil-exécutif et l'administration pilo-

teront les finances et les prestations en mettant l'accent sur la direction stratégique, sur les effets, sur les prestations, sur les coûts et sur les rentrées financières. Cette étape ayant été franchie, toute l'organisation du projet de «Nouvelle gestion de l'administration (NOG 2000)» a été dissoute au 31 décembre, après dix ans de travaux de préparation et de mise en œuvre.

Le Conseil-exécutif a dans le même temps chargé l'Administration des finances de diriger la gestion de l'introduction au niveau matériel ainsi qu'aux plans de l'organisation des processus et de la technique des systèmes. Le Directeur des finances a instauré un comité de pilotage Gestion financière, organe de coordination dont la tâche est de garantir les processus cantonaux et la poursuite du développement de NOG et FIS 2000 (y compris les systèmes auxiliaires): il en a confié la direction au chef de l'Administration des finances.

Les tâches centrales opérationnelles de l'Administration des finances sont notamment les suivantes:

- établir le compte d'Etat,
- élaborer des extrapolations sur la clôture du compte d'Etat,
- conseiller et assister les services financiers des Directions et de la Chancellerie d'Etat pour toutes les questions de finances et de comptabilité,
- assurer le développement, l'exploitation et la maintenance des systèmes d'informations financières,
- gérer la trésorerie du canton de Berne,
- exécuter la péréquation financière et la compensation des charges,
- gérer les assurances du canton.

L'exercice sous rapport a été fortement marqué par le projet de réorganisation du Secrétariat général et de l'Administration des finances (RFG). A la clôture du projet, le 30 septembre, 40 des 43 mesures prévues étaient réalisées. Le centre de service et d'assistance FIS (SSC FIS) a été dans un premier temps subordonné au 1^{er} janvier à l'Administration des finances aux plans technique et organisationnel; l'intégration partielle du SSC FIS à l'Administration des finances est préparée pour 2005. L'organisation de l'assistance a été aménagée dans l'optique d'une orientation clientèle complète du centre de services et de compétences financières. Les résultats de la mise en œuvre ont été répercutés dans un nouveau règlement de l'office, dans un manuel de gestion et d'organisation et dans des principes directeurs reformulés en fonction des défis à venir. Les mesures prises dans le cadre du projet RFG ont instauré les conditions permettant au centre de prestations et de compétences de répondre aux exigences qui lui sont posées.

L'Administration des finances a organisé pour la sixième fois le colloque des services financiers, qui a cette année encore connu une très bonne fréquentation. Le thème était l'«avenir de la présentation des comptes dans le secteur public», avec des exposés concernant un état des lieux et les perspectives dans l'optique internationale, le nouveau modèle de compte de la Confédération (NMC) et la réforme des statistiques financières ainsi que la réforme du modèle de comptes harmonisé des cantons et des communes (MCH).

Le compte d'Etat 2004 a pu être établi conformément au calendrier. Il dégage un excédent de revenus de CHF 184,5 millions dans le compte de fonctionnement et présente un degré d'autofinancement de 128,7 pour cent. Corrigé des principaux facteurs spéciaux, le résultat dégage encore un excédent de revenus (CHF 132,3 mio).

Des fonds ont été empruntés sur le marché des capitaux pour un montant de CHF 705 millions (2003: CHF 1590 mio), à un taux d'intérêt moyen de 2,59 (2,10) pour cent et pour une durée variant entre 2 et 11 ans. CHF 647 millions ont été remboursés au titre d'emprunts échus, avec un taux d'intérêt moyen de 4,40 (3,40) pour cent.

A la fin de l'année, les dettes du canton de Berne à moyen et à long terme totalisaient CHF 6560 millions, et les dettes à court terme s'élevaient à CHF 1984,4 millions. L'endettement total du canton de Berne se chiffrait donc à CHF 9909,7 millions (10 049,8) à la fin de l'année.

La gestion des assurances a consisté dans l'année écoulée à coordonner les affaires quotidiennes mais aussi à assumer la responsabilité de soumissions dans les domaines d'assurance suivants:

- assurance-accidents obligatoire et assurance complémentaire LAA,
- assurance responsabilité civile,
- assurances des véhicules à moteur.

Les travaux suivants ont été réalisés dans le domaine de la péréquation financière et de la compensation des charges:

- Au titre de la réduction des disparités, 58 communes ont versé des prestations compensatoires d'un montant total de CHF 72,5 millions au profit de 340 communes. En ce qui concerne la dotation minimale, 178 communes ont reçu au total CHF 37,6 millions de prestations complémentaires. Une commune a déposé un recours administratif.
- 67 communes d'agglomération ont versé des prestations compensatoires totalisant CHF 10,5 millions à titre d'indemnisation partielle des charges de centre urbain des villes de Berne, Bienne et Thoune. Deux communes ont déposé un recours contre les prestations compensatoires. 164 communes ayant un indice de quotité générale d'impôt supérieur à 100 ont perçu des prestations complémentaires à hauteur de CHF 11,5 millions au total.
- Concernant la réglementation des cas spéciaux, 55 communes ont perçu un montant total de CHF 6,9 millions selon le critère du supplément de charges maximal. En revanche, 105 communes bénéficiant, grâce à la loi, d'un allègement supérieur au plafond fixé ont dû rembourser un différentiel de CHF 7,0 millions.
- Les données sur la population résidente tirées des registres des habitants des communes ont été communiquées fin avril aux Directions pour le calcul des parts des communes dans le cadre des systèmes de compensation des charges. Conformément à la pratique, les statistiques annuelles ont également été publiées (population résidente, quotités d'impôts des communes et taux de l'impôt des paroisses).
- Fin novembre, les chiffres corrigés des comptes 2003 des 400 communes du canton de Berne étaient apurés et intégralement enregistrés dans la banque de données de la statistique financière.

La Conférence des statistiques du canton de Berne s'est réunie trois fois. Elle a principalement traité des projections régionalisées de l'évolution démographique du canton de Berne jusqu'en 2030 fondées sur le recensement de la population de l'an 2000; ces projections ont été publiées dans l'année sous rapport.

La Conférence des finances (FIKON), organe responsable de la coordination interdirectionnelle de la ressource «Finances», s'est réunie cinq fois en séance ordinaire et une fois pour une séance extraordinaire commune avec les membres de la direction technique FIS:

- Ces séances ordinaires ont porté en particulier sur les processus d'établissement du budget et du plan financier, la clôture des comptes, la coordination de la TVA, le projet Exécution 2 (comptabilité des débiteurs/facturation) et le rôle des services financiers en mode NOG.
- La séance extraordinaire a été consacrée à la préparation et aux conseils pour la planification des entretiens bilatéraux entre les responsables des finances des Directions et de la Chancellerie d'une part et les représentants des projets NOG et FIS d'autre part, en prévision du transfert des projets NOG et FIS.

7.2.3 Intendance des impôts

Trois dossiers ont particulièrement marqué l'année écoulée à l'Intendance des impôts: l'initiative cantonale «Pour des impôts supportables», la révision partielle de la loi fiscale bernoise et le projet GUS.

– Déposée en 2003 par trois associations économiques bernoises, l'initiative cantonale «pour des impôts supportables» a été examinée dans les délais par le Grand Conseil. Le 4 février, après avoir soigneusement évalué la situation financière, le Conseil-exécutif a proposé au Grand Conseil de rejeter l'initiative, en lui recommandant de la soumettre au vote populaire sans contre-projet. Dans le même temps, il l'a également invité à rejeter les motions Dieter Widmer (UDC) et Hans-Ulrich Käser (PRD) qui réclamaient toutes deux un contre-projet à l'initiative législative «pour des impôts supportables». A l'appui de sa proposition, le Conseil-exécutif s'est attaché à démontrer que les conditions financières actuelles n'étaient pas propices aux allègements fiscaux. La commission parlementaire consultative a rédigé son propre contre-projet sur la base d'informations diverses fournies par la Direction des finances. Ce projet revenait à réduire de près de 140 millions de francs le produit de l'impôt cantonal. Le Grand Conseil a renvoyé ce contre-projet à la commission lors de sa session de juin, en lui demandant de revoir sa copie. Enfin, le parlement a définitivement rejeté et l'initiative et la version remaniée du contre-projet lors de la session de septembre.

– Deux nouvelles lois fédérales, la loi sur l'égalité pour les handicapés d'une part et la loi sur la fusion de l'autre, ont nécessité une révision partielle de la législation fiscale bernoise.

La loi sur l'égalité pour les handicapés instaure la déductibilité des frais liés à un handicap; cette nouvelle déduction devrait coûter environ 2 à 3 millions de francs au canton.

La loi sur la fusion simplifie les restructurations d'entreprises; la nouvelle réglementation reprend cependant largement la pratique actuelle, de sorte qu'elle ne devrait engendrer aucun recul notable du produit de l'impôt.

Le Grand Conseil a profité de cette révision partielle de la loi fiscale lors de sa session de novembre pour reprendre et adopter deux points du contre-projet qu'il avait rejeté lors de la session de septembre:

- la baisse du barème d'imposition des prestations en capital provenant de la prévoyance: cette mesure coûtera 23 millions de francs par an au canton à compter de 2005;
- la suppression de l'impôt sur les successions et donations en faveur de descendants (les enfants placés chez l'auteur des libéralités et les enfants de son conjoint étant assimilés aux descendants): cette mesure engendrera des pertes fiscales annuelles de 11 millions de francs à compter de 2006.

– Le projet de regroupement de l'Intendance des impôts sur un site bernois unique (connu sous le nom de GUS) a fait une avancée décisive. Le 24 mars, le Conseil-exécutif a en effet décidé de louer le bâtiment du 66 Brünnerstrasse à Berne-Bümpliz pour regrouper les divers services de l'Intendance des impôts actuellement disséminés dans la ville de Berne d'une part et accueillir le service archéologique de l'autre. La location est prévue pour une durée initiale de dix ans. Un contrat préalable a été signé avec les propriétaires le 9 juillet. La location effective est subordonnée à l'entrée en vigueur du permis pour la transformation, mais débutera au plus tard le 1^{er} avril 2006; le permis de construire a été délivré le 22 décembre. L'Intendance des impôts suit de près l'étude du projet et la conduite du chantier par le biais d'une commission d'exploitation. Celle-ci a déjà établi le cahier des charges constitué du plan d'occupation des locaux, des niveaux d'aménagement, de la standardisation des postes de travail, du calcul des coûts de déménagement et des droits d'accès TI, entre autres éléments.

Voici comment s'est organisée cette année le reste de l'activité de l'Intendance des impôts.

L'année considérée était déjà la troisième depuis l'instauration de la taxation annuelle coïncidente des personnes physiques. L'Intendance des impôts a élargi et professionnalisé sa panoplie d'outils électroniques destinés à faciliter la déclaration des revenus. Aujourd'hui, près de la moitié des déclarations d'impôt sont établies sur ordinateur. L'application E-VAS est encore plus performante et le personnel connaît mieux les systèmes en place. Ces avancées ont permis de diminuer le nombre d'erreurs de traitement constatées lors des deux premières années d'application de l'évaluation coïncidente annuelle.

A la fin de l'année, près de 85 pour cent des déclarations d'impôt 2003 étaient définitivement traitées (contre à peine 66% à la fin de l'année précédente et environ 56% fin 2002). Ce résultat correspond à l'objectif de rendement qui avait été fixé pour le régime de l'évaluation coïncidente annuelle. Fin 2004, 99 pour cent des cas fiscaux 2001 et 97,5 pour cent des cas fiscaux 2002 étaient définitivement réglés, ce qui répondait là encore aux objectifs. L'organisation du travail et l'application informatique E-VAS, toutes deux nouvelles, donnent ainsi la preuve de leur efficacité et s'avèrent fonctionnelles à l'issue de la phase de mise en place. Près de 70 000 cas de l'année fiscale 2003 ont bénéficié d'un traitement entièrement automatisé.

Après élaboration du plan intégré «mission-financement», réalisé pour la première fois à l'aide des nouveaux instruments du système d'informations financières FIS, les autres travaux de mise en œuvre du calcul des coûts, des prestations et des rentrées financières (CCPR) ont été menés à bien dans les délais.

De manière générale, les contribuables bernois restent dans de bonnes dispositions fiscales: quatre personnes sur cinq règlent ponctuellement leur impôt. On note néanmoins un changement dans la situation financière des 20% restant qui ne paient pas leur impôt dans les délais: ces personnes disposent tout juste du minimum vital, si ce n'est moins. Leurs problèmes de solvabilité croissent à vue d'œil et occupent de plus en plus les offices d'encaissement. Contrairement à ce qui se passait les années précédentes, il n'est pas rare d'avoir à adapter des conventions de paiement que ne peuvent plus respecter les débiteurs.

Ce problème s'accompagne inévitablement d'une recrudescence des demandes en remise. Leur nombre a augmenté d'un tiers (32,6%) depuis l'année précédente. Cette hausse s'explique néanmoins essentiellement par l'accélération de la procédure de taxation: presque tous les retards accumulés au cours des deux premières années ont été rattrapés dans l'année sous rapport. Le nombre de demandes en remise devrait revenir à son niveau antérieur dès que les taxations interviendront à un rythme annuel.

Année	Nombre de demandes en remise déposées	notifiées
2003	13 663	15 042
2004	18 120	18 575

En 2002, l'Intendance des impôts a repris près de 1300 actes de défaut de biens de la Dezennium-Finanz AG, totalisant la somme de 1,8 milliard de francs. Les négociations avec les débiteurs concernés se sont révélées très difficiles. Deux causes sont à l'origine de ces complications: d'une part le fait que la section Perception ne dispose d'aucun des anciens dossiers pour des raisons de protection des données et de l'autre, le fait qu'il s'agisse très souvent de dettes solidaires dont certaines ont à plusieurs reprises donné lieu à l'établissement d'un acte de défaut de biens. En conséquence, la dette totale cédée au canton de Berne par la Dezennium-Finanz AG devrait significativement baisser. Divers actes de défaut de biens peuvent déjà être considérés comme définitivement réglés, soit

parce qu'un paiement partiel est intervenu, soit à la suite de répu-
diations de successions ou de prescriptions (décès avant cession).

Le nombre de dossiers en suspens dans la catégorie des per-
sonnes morales a continué à baisser conformément aux objectifs.
Le Conseil-exécutif a autorisé la création de 40 postes d'expert.
Les dix premiers seront pourvus en 2005, ce qui permettra de mul-
tiplier les expertises de comptes. Le traitement rapide des affaires
de restructuration, d'assainissement, de fusion, de scission et d'ac-
quisition et les demandes de renseignements contraignants en la
matière créent une pression en constante augmentation.

7.2.4 Office du personnel

La morosité persistante de la conjoncture et le taux de chômage
toujours élevé pour la Suisse se sont traduits une nouvelle fois par
une baisse légère du taux de fluctuation du personnel. En tant
qu'employeur, le canton n'a pas rencontré de réels problèmes de
recrutement. Les contacts par le truchement des agentes et agents
et la bourse de l'emploi sur Internet se sont révélés des canaux de
recrutement à la fois efficaces et avantageux.

Après les décisions du Grand Conseil concernant la loi sur le per-
sonnel, l'Office du personnel s'est beaucoup investi dans la prépa-
ration des actes législatifs d'application qui entreront en vigueur le
1^{er} juillet 2005. Une fois la Nouvelle gestion publique (NOG) intro-
duite, il y a lieu de régir les rapports entre les services du personnel
décentralisés et l'Office du personnel central. D'un côté, il faut ac-
corder à ces unités d'organisation davantage de marge de ma-
nœuvre et de compétences décisionnelles, conformément à la phi-
losophie d'organisation et de direction de NOG, et, de l'autre, il faut
garder présent à l'esprit que, même avec NOG, les organes ou les
autorités supérieurs – qu'il s'agisse du Conseil-exécutif ou du
Grand Conseil – doivent garantir l'uniformité de la direction et de
l'action en adoptant des consignes générales et en exerçant un
contrôle permanent; mentionnons à titre d'exemple les analyses sur
l'état et l'évolution du plan des postes ou les analyses sur la portée
et la nature de l'affectation des ressources aux mesures salariales:
il s'agit là de tâches qui doivent être uniformes, transparentes et
centralisées. Même avec NOG, l'Office du personnel sera respon-
sable de l'application uniforme du droit du personnel en vigueur et
du respect du principe d'égalité de traitement. Dans cet esprit, l'of-
fice a pu terminer à la fin de l'année sous rapport le projet d'ordon-
nance sur le personnel.

Conformément à l'arrêté du Conseil-exécutif du 3 décembre 2003,
une compensation du renchérissement de 0,5 pour cent a été ac-
cordée au 1^{er} janvier 2004 au personnel de l'administration canto-
nale et au corps enseignant. 102,13 points (mai 1993 = 100) sont
ainsi compensés. L'indice de janvier atteignait 108,7 points de l'in-
dix national des prix à la consommation.

A la suite de déclarations faites lors du débat financier de la session
de novembre 2002 au Grand Conseil, qui témoignaient d'une piètre
opinion du travail du personnel cantonal, des propositions d'amé-
lioration ont été étudiées en profondeur sous le titre «Image de l'ad-
ministration». L'Office du personnel a coordonné cette activité avec
les travaux du projet «Communication stratégique et opérative» de
l'Office d'information de la Chancellerie d'Etat. Il sera décidé durant
le premier semestre 2005 de la suite à donner à ces efforts.

En août 2003, le Conseil-exécutif a chargé la Direction des finances
d'examiner des systèmes collectifs d'incitation conformément à
l'article 4 de la loi sur le pilotage des finances et des prestations
(LFP). En collaboration avec la section Pilotage et développement
du Secrétariat général de la Direction des finances, l'Office du per-
sonnel a organisé deux ateliers auxquels ont aussi participé les Di-

rections, la Chancellerie d'Etat et le Contrôle des finances. Avec
une assistance externe, les participantes et participants ont élaboré
les objectifs et les principes des systèmes d'incitation. Les résultats
sous la forme de systèmes concrets sont attendus pour le courant
de 2005.

En 2004, le Conseil-exécutif a pour la première fois fait usage de la
possibilité de verser au personnel cantonal des primes uniques
pour prestations extraordinaires conformément à la LFP. Ces
primes de rendement doivent être financées par des fonds budgé-
tisés en tant que charges de personnel qui n'ont pas été dépensés;
0,25 pour cent au plus de la masse salariale peut être utilisé
comme prime de rendement. Selon une analyse effectuée dans
l'ensemble de l'administration cantonale, quelque CHF 2,25 mil-
lions ont été versés sous forme de prime de rendement, soit envi-
ron 75 pour cent des fonds à disposition. Environ 21 pour cent du
personnel du canton ont reçu une telle prime, dont le montant
moyen était de CHF 600.-. Sans la police cantonale, dont les
quelque 1500 agentes et agents ont tous reçu une prime de CHF
200.-, la proportion de bénéficiaires est de 14 pour cent et la
moyenne de la prime de CHF 850.- environ. La prime de rende-
ment s'est répartie de façon plus ou moins homogène sur toutes
les classes salariales et l'Office du personnel n'a pas constaté de
différences significatives entre les hommes et les femmes.

En 2004, le Service central de placement du personnel (SCP) a aidé
101 personnes dont le poste a été supprimé dans le cadre des
mesures d'assainissement des finances publiques. 23 personnes
avaient sollicité ses services en 2002 et 78 en 2003. Une solution a
pu être trouvée pour 38 personnes: 18 personnes travaillent à un
autre poste de l'administration cantonale, 9 chez d'autres em-
ployeurs, deux personnes exercent une activité indépendante et
9 personnes ont pris une retraite anticipée. Par rapport à 2003, les
cas traités ont augmenté d'un tiers et le SCP prévoit de nouveau
une centaine de cas pour 2005, ce qui rendra éventuellement né-
cessaire un renforcement temporaire de ses effectifs. En outre, l'Of-
fice du personnel a depuis mai un Service de conseil au personnel
(SCPers): 49 personnes ont déjà bénéficié de ses services.

Suite à l'adoption d'une déclaration de planification au Grand
Conseil, un pool de restructuration dirigé par l'Office du personnel
a été créé au début de l'année. Ce pool permet à l'Office du per-
sonnel de budgétiser et de gérer de façon centralisée toutes les dé-
penses du SCP générées par les mesures de l'ESPP. Environ CHF
806200.- en tout ont été dépensés dans l'année (rentes spéciales:
ECO CHF 546100.-, POM CHF 65600.-; dépenses propres ECO
CHF 3700.-; dépenses SCP pour diverses mesures: CHF
190800.-).

La Conférence des responsables du personnel des Directions et de
la Chancellerie d'Etat (PEKO) a notamment étudié les nouvelles ap-
plications de PERSISKA, des questions liées au controlling, les
conséquences possibles de la prochaine généralisation de NOG
sur les questions de personnel et les problèmes liés à l'application
uniforme du droit du personnel. Des membres de la PEKO ont ré-
gulièrement collaboré avec les organes des grands projets de l'Of-
fice du personnel, notamment Contenta. Signalons l'importance
d'un séminaire de deux jours et demi que la PEKO a consacré au
projet de nouvelle ordonnance sur le personnel.

1119 agents et agentes de l'administration cantonale ont participé à
107 cours de l'Office du personnel totalisant 262 journées de cours,
ce qui représente 2675 journées de perfectionnement. Douze
cours ont été dispensés en français, dont un avec le concours du
canton du Jura et quatre avec celui du canton de Neuchâtel. La
proportion de femmes se situe à 51 pour cent. Les cours de langue
ont été suivis par 130 germanophones et 40 francophones.

14 personnes ont participé au séminaire d'initiation au deuxième niveau de direction, complété par un séminaire d'orientation dispensé par des spécialistes de l'administration cantonale. Un séminaire de direction pour le troisième niveau de direction a été dispensé pour la première fois (en français et en allemand) et suivi par un total de 38 cadres. Huit personnes ont suivi le séminaire d'orientation conçu pour les jeunes collaborateurs et collaboratrices possédant le potentiel requis pour occuper un poste de cadre. Le Service de conseil aux cadres a été contacté 31 fois et a assuré 14 coachings de direction.

37 personnes ont fréquenté les cours pilotes de préparation à la retraite et 31 ont assisté à une séance sur la prévoyance vieillesse. Dans le cadre du concept de sécurité du Conseil-exécutif, l'Office du personnel a organisé trois cours pilotes sur la gestion des menaces et de la violence.

Durant l'année sous rapport, 535 apprentis et apprenties ont effectué leur formation au sein de l'administration cantonale. La proportion d'apprentis au sein de l'administration bernoise a ainsi atteint l'objectif généralement accepté de 4 pour cent. Sur les 102 candidats et candidates aux examens de fin d'apprentissage d'employé de commerce, 97 ont obtenu leur diplôme. En août, 87 jeunes ont commencé l'apprentissage selon le nouveau modèle de formation commerciale de base, branche «Administration publique». Dans ce cadre, l'Office du personnel a organisé des cours interentreprises dans douze classes, dont deux classes en français en collaboration avec les communes du Jura bernois. Douze journées de cours ont permis aux maîtres d'apprentissage des apprentis de commerce de se familiariser avec les nouvelles exigences. Une séance de coordination a été organisée pour les formateurs en informatique.

En vue de la mise en œuvre de la solution de branche, le projet «Santé et sécurité au travail» a démarré par la constitution d'un organe de coordination interdirectionnel. Le Service de coordination «Santé et sécurité au travail» a dispensé des conseils en ergonomie pour quelque 200 postes de travail. Un aide-mémoire pour les problèmes de dépendance a été élaboré de concert avec les supérieures et supérieurs et avec les services du personnel de l'administration cantonale. Dans deux offices, le Service de coordination a collaboré à la création de cercles santé et à l'organisation d'activités de promotion de la santé.

Les diverses composantes du système cantonal d'information sur le personnel (PERSISKA) ont continué à fonctionner sans accroc. Le système des traitements a permis chaque mois d'établir quelque 38 000 décomptes et de verser CHF 192 millions en traitements au personnel cantonal, au corps enseignant et au personnel des entreprises affiliées. Les travaux de rénovation des systèmes d'embauche et de rémunération de PERSISKA progressent selon le calendrier. L'on attache une attention particulière à leur compatibilité avec NOG.

La généralisation de NOG au 1^{er} janvier 2005 entraîne l'abrogation de la loi STEBE et l'adoption du nouveau plan des postes conçu comme un instrument de direction du personnel. En mai 2003 déjà, le Conseil-exécutif avait défini les principes du pilotage des effectifs avec NOG et prévu à cet effet en particulier un plan des postes. Pour cette raison, l'Office du personnel a mis à jour le plan des postes existant avec le concours des Directions au second semestre. Ces effectifs comprenant l'ensemble des postes actuellement autorisés serviront de base au plan des postes du processus de planification 2005 (budget 2006/plan intégré «mission-financement» 2007 à 2009). Le nouvel instrument de planification des postes STEP permettra de gérer le plan des postes dès janvier 2005 selon les principes de NOG.

La Chancellerie d'Etat et les Directions ont pu continuer à utiliser le système de gestion des postes STEBE. L'Office du personnel a vérifié les transformations et les transferts de postes et donné son autorisation uniquement lorsque les transformations de postes n'entraînaient pas de modification des points. Le tableau 1. ci-dessous présente le nombre de postes occupés au 31 décembre. Ayant été exclues du système de gestion des postes durant la phase pilote, les 12 unités NOG figurent dans le tableau des postes non soumis à l'obligation de gestion. L'augmentation de 540,8 postes est due aux raisons suivantes: la Direction de l'économie publique a intégré la Promotion économique – non soumise à l'obligation de gestion – dans les effectifs du beco et l'unité pilote NOG Division forestière 5 dans les effectifs de l'OFOR, ce qui a entraîné un transfert des postes non gérés vers les postes gérés. A la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, les effectifs des cliniques psychiatriques ont progressé de 34 postes. A la Direction de la police et des affaires militaires, la hausse est de 51 postes, en raison des nouvelles tâches du corps de police et de l'augmentation du nombre de détenues et détenus dans les prisons. A la Direction de l'instruction publique, la hausse est de 222 postes à la suite de l'augmentation des effectifs de la formation du corps enseignant au degré secondaire I, des nouvelles études post-grade pour le corps enseignant des écoles générales, de la cantonalisation de la Haute école spécialisée de Berne et de la transformation de l'école d'horticulture d'Öschberg (auparavant à la Direction de l'économie publique) en école professionnelle. A l'Université, la hausse est de 270 postes, en raison d'une augmentation temporaire des postes financés par des tiers en décembre. La différence réelle à l'Université est de quelque 50 postes. Sur l'ensemble du personnel, y compris les enseignants des hautes écoles cantonales (université, formation du personnel enseignant et HESB), le pourcentage des personnes travaillant à temps partiel (degré d'occupation situé entre 10 et 90%) est de 45,5 pour cent (62,8% de femmes et 37,2% d'hommes).

Tableau 1: statistique des postes au 31 décembre 2004

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion (hors unités NOG)

Directions	Nombre de postes			Equivalent en postes à 100%		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Autorités	22	6	28	20,1	4,3	24,4
Chancellerie d'Etat	42	36	78	39,3	23,7	63,0
Direction de l'économie publique	472	208	680	426,9	146,5	573,4
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale	314	390	704	286,4	289,0	575,4
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques	600	642	1 242	566,7	494,7	1 061,4
Direction de la police et des affaires militaires	1 827	608	2 435	1 798,7	486,4	2 285,1
Direction des finances	450	336	786	436,9	282,9	719,8
Direction de l'instruction publique	351	633	984	295,6	378,9	674,5
Université	1 922	1 668	3 590	1 573,7	1 210,6	2 784,3
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie	149	61	210	135,4	46,9	182,3
Total intermédiaire I	6 149	4 588	10 737	5 579,8	3 363,7	8 943,5

Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion
(unités NOG comprises)

Directions	Nombre de postes			Equivalent en postes à 100%		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
CHA: unité NOG	9	4	13	8,2	2,7	10,9
ECO: unités NOG et personnel d'entretien des forêts	121	9	130	87,3	1,9	89,2
SAP: unités NOG, personnel enseignant SPU, foyers scolaires	679	1 155	1 834	566,5	787,7	1 354,2
JCE: unité NOG et ecclésiastiques	422	158	580	353,8	99,0	452,8
POM: unité NOG	172	143	315	171,3	130,0	301,3
FIN: unité NOG	23	9	32	22,9	7,6	30,5
INS: unités NOG et enseignants ¹	1 859	1 043	2 902	755,9	322,5	1 078,4
TTE: unités NOG	530	42	572	517,3	27,8	545,1
Conseillers d'Etat	4	3	7	4,0	3,0	7,0
Total intermédiaire II	3 819	2 566	6 385	2 487,1	1 382,2	3 869,3
Total intermédiaire I	6 149	4 588	10 737	5 579,8	3 363,7	8 943,5
Total au 31. 12. 2003 ²	9 968	7 154	17 122	8 066,9	4 745,9	12 812,8
Par rapport à 2002	9 785	6 683	16 468	7 815,2	4 456,7	12 271,9
				251,7	289,2	540,9
Par rapport à 2001	9 841	6 376	16 217	7 906,0	4 329,1	12 235,1

- 1) Personnel enseignant des écoles du degré diplôme, de l'Ecole de langue française (ECLF) et des institutions de formation du personnel enseignant, des inspections régionales et de l'Hôpital de l'île ainsi que personnel enseignant et assistant-e-s des hautes écoles cantonales.
 2) En outre, 168,0 auxiliaires STEBE étaient en poste en décembre 2004 (hors personnel d'entretien, stagiaires, apprentis et fonctionnaires exerçant leur activité à titre accessoire).

Occupation des postes financés par des fonds¹ et par des tiers²

Directions	Nombre de postes			Equivalent en postes à 100%		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
ECO	252	258	510	241,3	226,0	467,3
INS	31	37	68	29,8	25,1	54,9
TTE	7	2	9	4,9	1,7	6,6
Total des postes bénéficiant d'un financement spécial	290	297	587	276,1	252,8	528,9

- 1) ECO: Fonds des épizooties; INS: Fonds Centre interrégional de perfectionnement de Tramelan (CIP); TTE: Fonds des eaux usées, Fonds pour la gestion des déchets.
 2) ECO: Caisse de chômage, placement régional ORP.

Le tableau 2 ci-dessous présente le plafond des points de poste disponibles, les points de poste consommés en 2004 ainsi que le solde de la réserve des points. Le plafond de points de la Chancellerie d'Etat et du Secrétariat du parlement a été relevé de 115 points par l'arrêté du Grand Conseil relatif à la LGC du 9 septembre 2004. Des transferts de points ont en outre été convenus entre les Directions. L'Université, qui n'est pas soumise à la gestion des postes, bénéficiait d'un plafond supérieur de 1591 points à celui de l'exercice précédent.

Tableau 2: Gestion des points de poste

Points de poste soumis à l'obligation de gestion

Directions	Plafond des points	Points utilisés	Virement réserve CE	Solde	%
Autorités	2 940	2 765	–	175	6,0
Chancellerie d'Etat	6 820	6 660	–	160	2,3
Direction de l'économie publique	62 723	54 498	– 1 763	6 462	10,3
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale	50 034	51 172	1 138	–	–
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques	115 757	116 647	908	18	–

Directions	Plafond des points	Points utilisés	Virement réserve CE	Solde	%
Direction de la police et des affaires militaires	192 886	196 465	–	– 3 579	– 1,9
Direction des finances	68 527	68 244	–	283	0,4
Direction de l'instruction publique	65 880	63 891	– 1 715	274	0,4
Université	208 586	207 461	–	1 125	0,5
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie	19 556	20 987	1 433	2	–
Total	793 709	788 790	1	4 920	0,6

Les cotisations AVS/AI/APG perçues pendant l'exercice (du 1^{er} janvier au 31 décembre) pour le personnel cantonal, le personnel enseignant et le personnel des entreprises affiliées ont atteint la somme totale de CHF 324,9 millions. Les cotisations AC perçues sur la même période se sont élevées à CHF 62,0 millions. 5195 cartes d'avis de solde ont été traitées. CHF 4,5 millions en allocations pour perte de gains ont été passés en compte pour les 41894 jours soldés correspondants. Quelque CHF 126,0 millions ont été versés sous forme de rente (AVS/AI/PC) aux 6067 bénéficiaires de rente dont l'Agence du personnel de l'Etat gère les dossiers.

7.2.5 Office d'organisation

Informatique et télécommunications:

Comme dans les autres domaines, le pilotage en mode NOG a aussi été appliqué pour la première fois au plan d'informatique 2005 à 2008. Le Conseil-exécutif n'a par conséquent pas fixé de valeurs indicatives pour les investissements informatiques de l'administration, puisque ceux-ci font partie intégrante des coûts dans le solde des groupes de produits. Le montant net des investissements informatiques de l'administration budgété pour 2005 est certes passé à CHF 25,2 millions, enregistrant ainsi une augmentation de CHF 2,4 millions par rapport au budget de l'année sous rapport. Mais le volume global des investissements et des charges courantes de toute l'informatique du canton a été réduit à CHF 182 millions en 2005, autrement dit CHF 8 millions de moins que l'année écoulée.

Dans le domaine des *plates-formes IT* du canton, outre la routine quotidienne (au service de quelque 11000 utilisateurs), les activités et projets principaux ont été les suivants. D'une manière générale: pour contrer les menaces et les attaques permanentes et toujours plus fréquentes de virus, de vers, de chevaux de Troie, de pourriels, d'accès non autorisés et d'intrusions sur des systèmes des plates-formes IT, il a fallu multiplier les efforts en matière de sécurité. *BEWAN*: les conventions de raccordement des clients BEWAN ont été harmonisées et uniformisées. Les 26 sites BEWAN du réseau qui se trouvent dans la ville de Berne ont été migrés dans le but d'optimiser les coûts. Dans le domaine-clé de BEWAN, autrement dit la dorsale et la distribution, des mesures d'assainissement structurel ont été prises sans incidence sur les coûts. *BEMAIL*: deux nouvelles directives ont été édictées, «Utilisation de BEMAIL (Réglementation du courrier électronique pour les utilisateurs» et «Conventions de dénomination pour le courrier électronique dans l'administration du canton de Berne». La structure et l'infrastructure d'organisation de BEMAIL ont constamment été optimisées. *BEWEB y compris le système de gestion de contenu (Content Management System CMS)*: l'organisation de l'exploitation a été optimisée et des conventions de raccordement ont été élaborées. L'accessibilité des applications Bourse de l'emploi, GRUDIS, ISCB, bourse électronique des places d'apprentissage et VPZ-DISPO a été améliorée grâce à l'introduction de systèmes à redondance, le matériel et les logiciels informatiques ayant par ailleurs connu des développements dans bien d'autres domaines de BEWEB. A quelques exceptions près, les pages CMS de tous les offices des Directions SAP, POM, FIN, JCE et TTE ont été mises en service. *Gestion IT*:

l'OO a élaboré un avis de droit au sujet des prescriptions à respecter en matière de sécurité de l'informatique et de protection des données et mis à disposition des conditions générales régissant la sécurité de l'informatique et la protection des données. L'OO a également accompagné la révision des conditions générales de la Conférence informatique suisse (CIS). *Services informatiques de base*: le projet d'«harmonisation des services informatiques de base» a été mené à bien. Toutes les consignes (durée du projet, budget, objectifs qualitatifs et utilité) ont été respectées. Les services fonctionnent de manière à la fois centralisée et décentralisée. Un groupe cantonal spécialisé et un groupe ERFA se chargent de leur optimisation permanente.

Ressources et organisation:

La priorité a été accordée à la consolidation de NOG (année d'essai) et à la collaboration à l'organisation des services informatiques de base à la FIN et dans le projet REO IT FIN. Les économies ESPP de CHF 0,45 million qui avaient été prévues dans le domaine des envois postaux n'ont pas pu être réalisées à cause de l'augmentation des tarifs postaux intervenue au 1^{er} janvier (+21,4% pour le courrier B). Au contraire, il faut s'attendre à un surcoût de quelque CHF 1 million.

Contrôles des résultats et controlling de l'informatique:

La suppression des contrôles des résultats des subventions cantonales à compter du 1^{er} janvier 2005 a massivement marqué les activités du centre de compétences ERKOS. Par ACE 1783/04, le Conseil-exécutif a adopté la métaévaluation d'ERKOS, établie auparavant par l'Université de Berne, qui a donc pu être mise à disposition pour la publication. Les contrôles des résultats encore en cours au sein des Directions ont été assistés et suivis au prix d'une charge de travail plus élevée que les années précédentes, mais l'objectif fixé par ACE 3666/03 (achever tous les contrôles des résultats d'ici fin 2004) n'a pas pu être atteint. Le Conseil-exécutif a adopté une douzaine de contrôles des résultats, ce qui est beaucoup. Les travaux de clôture d'ERKOS contiennent entre autres une évaluation des contrôles des résultats réalisés et un compte rendu sur les enseignements pratiques. Les travaux de reformulation du controlling stratégique de l'informatique ont été retardés afin d'être harmonisés avec le projet de réorganisation de l'informatique de la Direction des finances (REO IT FIN) en cours.

Conférence informatique cantonale (CIC):

Lors de ses séances mensuelles et ses séances trimestrielles d'une journée, la Conférence informatique cantonale (CIC) a principalement traité les affaires suivantes: extension des plates-formes IT BEWAN, BEWEB et BEMAIL; poursuite des projets d'harmonisation IT à l'échelle du canton via l'introduction de RENO et du système central de gestion de contenu (CMS); élaboration d'un avis de droit concernant les exigences à respecter en matière de protection des données et de sécurité des données (ISDS, mandat en vertu de l'ACE 1104/03); mise en place de logiciels cryptographiques pour sécuriser les accès aux applications cantonales et fédérales (infrastructure à clé publique ainsi que projets de la Confédération «coupe-feu KOMBV-KTV» et «portail SSO DFJP»).

7.2.6 Administration des domaines

Conformément à l'ACE 3602 du 17 décembre 2003 (Fusion de l'Administration des domaines et de l'Office des bâtiments au sein de la TTE; réglementation transitoire pour l'année 2004) la responsabilité en matière de direction et la responsabilité matérielle pour les activités de l'Administration des domaines ont intégralement été transférées, pour l'année sous rapport, de la Direction des finances à la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE). Le compte rendu se trouve par conséquent dans la partie de la TTE du rapport de gestion.

7.3 Ressources humaines

7.3.1 Vue d'ensemble

Statistique des postes au 31 décembre:

Tableau 1: Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion (sans l'AF, qui est une unité pilote NOG depuis le 1.1.1998)

Unité administrative	Nombre			En postes à 100%		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Secrétariat général	10	9	19	9,6	7,4	17,0
Intendance des impôts	401	306	707	389,7	25,7	649,4
Office du personnel	24	13	37	23,1	9,9	33,0
Office d'organisation	7	2	9	6,6	1,2	7,8
Administration des domaines	8	6	14	7,9	4,7	12,6
Total intermédiaire	450	336	786	436,9	282,9	719,8
Comparaison avec l'exercice précédent	449	330	779	435,2	283,2	718,4

Tableau 2: Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion (AF, unité pilote NOG depuis le 1.1.1998)

Unité administrative	Nombre			En postes à 100%		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Administration des finances	23	9	32	22,9	7,6	30,5

7.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

- Le Conseil-exécutif a nommé Markus Gerber chef de l'Administration des finances pour le 1^{er} février. Celui-ci assure ainsi la direction de l'office qu'il partageait auparavant par intérim avec le secrétaire général de la Direction des finances, Adrian Bieri.
- La direction par intérim de l'Office d'organisation, dont le chef d'office suppléant, Tobias Ledergerber, était responsable depuis le 1^{er} août 2003, a été confiée au 1^{er} mars de l'année sous rapport pour une durée déterminée à Urs Müller, qui dirige parallèlement le projet de «Réorganisation de l'informatique de la Direction des finances (REO IT FIN)».
- Le 24 novembre, le Conseil-exécutif a nommé le secrétaire général suppléant de la Direction de finances, Hans-Ulrich Zürcher, chef de l'Office du personnel. Celui-ci prendra ses fonctions le 1^{er} mars 2005, le chef actuel, Klaus Moser, ayant quant à lui atteint l'âge de la retraite.

7.3.3 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Le Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme du canton de Berne (BEFH) a revu les directives en matière d'égalité en collaboration avec l'Office du personnel et le Groupe de coordination «De la parole aux actes». Le Conseil-exécutif a adopté les nouvelles directives le 16 juin. Le 3 novembre, le Conseil exécutif a institué une Conférence du genre qui remplace l'ancien Groupe de coordination «De la parole aux actes» et dans laquelle la Direction des finances sera représentée par une personne du Secrétariat général et de l'Office du personnel respectivement.

La Journée nationale des filles du 11 novembre peut être considérée comme un succès à la Direction des finances, 16 filles et 2 garçons ayant accompagné leur père, mère, tante et parrain ou marraine au travail. Cette journée était aussi ouverte aux garçons et a suscité un écho très positif.

7.4 Programme législatif (aperçu)

Etat au 31 décembre 2003

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire	Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
7.4.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législation			7.4.3 Législation d'application du droit fédéral		
– Loi sur le statut général de la fonction publique (Loi sur le personnel; révision totale)	5		– Loi sur les impôts directs de l'Etat et des communes (loi sur les impôts); modification	5	
– Loi sur la société anonyme Banque cantonale bernoise	5 (terminé)		7.4.4 Autres projets		
– Loi sur la Caisse de pension bernoise (LCPB)	–		– Loi sur les subventions cantonales (révision partielle)	5 (terminé)	
7.4.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats					
			0 = les travaux n'ont pas encore débuté	5 = adopté par le Grand Conseil	
			1 = en cours d'élaboration	6 = le délai référendaire n'est pas encore échu	
			2 = en procédure de consultation	7 = en attente de la votation populaire	
			3 = adopté par le Conseil-exécutif	8 = renvoyé	
			4 = préavisé par la commission		

7.5 Projets informatiques

Service	Projet/Application	Investissement ¹ milliers de francs	Total des coûts de production en pleine exploitation ² milliers de francs	Total des coûts de production ² durant l'exercice milliers de francs	Durée de réalisation
4710.100	FIS 2000 (Système d'informations financières KOFINA+), 15.6.2000/18.9.2002	15 481	1 424	1 422	2001–2005
4730.300	Renouvellement PERSISKA, 27.8.2003	5 450	264 supplémentaires	206	2004–2009
4740.100	RENO/CMS (Harmonisation des moyens d'exploitation IT du canton), 14.8.2002	3 934	971	944	2002–2004

¹ Chiffres selon le plan informatique et le plan des investissements² Les comptes suivants sont concernés:

a comptes 3098, 3108, 3128, 3168 (divers)

b compte 3118 (investissement de remplacement)

c compte 3158 (maintenance du matériel)

d compte 3186 (production du centre de calcul)

e compte 3188 (adaptation/maintenance des logiciels)

7.6 Contrôles des résultats des subventions cantonales

Le rapport final sur le contrôle des résultats de la subvention cantonale versée à l'association «Places de crèche du canton de Berne» va être présenté au Conseil-exécutif au cours du premier semestre 2005.

7.7 Autres projets importants (aperçu)

Le projet de réorganisation de l'Administration des finances et du Secrétariat général (RFG) est arrivé à son terme. Dans le cadre de ce projet, le centre de prestations et de compétences en matière de gestion financière a été mis en place à l'Administration des finances, le centre de ressources et d'assistance pour les systèmes d'informations financières (SSC FIS) intégré à l'office, les mesures nécessaires prises dans le domaine du personnel et la direction de l'office institutionnalisées.

Pour ce qui est des autres projets de la Direction des finances, voir sous le point 7.1 Les priorités de l'exercice.

7.8 Interventions parlementaires (motions et postulats)

7.8.1 Classement de motions et de postulats

7.8.1.1 Classement de motions et de postulats réalisés

Motion 250/96 Erb du 4 novembre 1996 – Banque cantonale bernoise – Fixation d'un délai raisonnable pour la suppression de la garantie de l'Etat (adoptée sous forme de postulat le 30.4.1997, prolongation du délai jusqu'en 2001 accordée le 1.12.1999).

Motion 042/01 Kiener Nellen, Bolligen du 6 février 2001 – BCBE: suppression de la garantie de l'Etat (adoptée le 28.11.2001, prolongation de délai jusqu'en 2005 accordée le 10 février 2004).

La modification de la loi sur la société anonyme Banque cantonale bernoise visant à réduire progressivement puis à supprimer la garantie de l'Etat a été adoptée par le Grand Conseil pendant la session de septembre 2004. La requête des deux interventions peut ainsi être considérée comme étant réalisée.

Motion 012/97 Tanner du 20 janvier 1997 – Evaluation des cadres (adoptée sous forme de postulat le 8.9.1997, prolongation du délai jusqu'en 2000 accordée le 1.12.1999).

La requête de l'intervention a été prise en compte dans le cadre de la révision totale de la loi sur le personnel (art. 49); le Grand Conseil a adopté la loi sur le personnel pendant la session de septembre 2004.

Motion 049/99 Seiler du 8 mars 1999 – Droit de grève pour le personnel cantonal (ch. 1 adopté sous forme de motion, ch. 2 et 3 sous forme de postulat le 14.9.1999).

La requête de l'intervention a été prise en compte dans le cadre de la révision totale de la loi sur le personnel (art. 11 et 12); le Grand Conseil a adopté la loi sur le personnel pendant la session de septembre 2004.

Motion 077/99 Hofer, Bienne du 10 mars 1999 – Validation de l'expérience éducative (art. 16, al. 4 OSE) (adoptée sous forme de postulat le 3.2.2000, prolongation du délai jusqu'en 2004 accordée le 10.12.2002).

La requête de l'intervention a été prise en compte dans le cadre de la révision totale de la loi sur le personnel (art. 63, lit. c); le Grand Conseil a adopté la loi sur le personnel pendant la session de septembre 2004.

Motion 190/00 PRD (Portmann) du 13 septembre 2000 – Allègement fiscal à moyen terme dans le canton de Berne (adoptée le 12.9.2001, prolongation de délai jusqu'en 2005 accordée le 10 février 2004).

Motion 239/00 PRD (Käser, Münchenbuchsee) du 28 novembre 2000 – Allègement fiscal des prestations en capital provenant de la prévoyance (Art. 44 LI 2001) (adoptée le 12.9.2001, prolongation de délai jusqu'en 2005 accordée le 10 février 2004).

Pendant la session de septembre, le Grand Conseil a rejeté à la fois l'initiative cantonale «pour des impôts supportables», présentée par les trois associations économiques bernoises, et un contre-projet élaboré par la commission consultative. La votation populaire sur l'initiative «pour des impôts supportables» a eu lieu le 27 février 2005.

Pendant la session de novembre, le Grand Conseil a profité d'une adaptation de la législation cantonale sur les impôts à la législation fédérale pour reprendre et adopter deux éléments du contre-projet rejeté à la session de septembre. La baisse du barème applicable aux prestations en capital provenant de la prévoyance se traduira dès 2005 par des pertes d'impôt de CHF 23 millions par an, la suppression de l'impôt sur les successions et les donations pour les descendants, les enfants de l'un des conjoints ou les enfants se traduira dès 2006 par des pertes annuelles d'impôt de CHF 11 millions.

Le Conseil-exécutif n'entrevoit aucun autre moyen de satisfaire la demande du motionnaire.

Motion 073/02 Widmer, Berne du 21 mars 2002 – Suivi du sondage du personnel 2001 (adoptée sous forme de postulat le 4.9.2002).

La requête du motionnaire a été prise en compte dans le cadre des travaux d'exécution du projet Contenta. L'élaboration des concepts ou des mesures s'est achevée fin 2004. Une fois le corapport au sein de l'administration terminé et les décisions prises, leur mise en œuvre interviendra au cours du premier semestre 2005. La requête exprimée dans l'intervention sera ainsi prise en compte.

Motion 091/03 Häsler, Wilderswil du 7 avril 2003 – Création de places d'apprentissage par le canton (adoptée le 9.9.2003).

Depuis que cette intervention a été déposée, le nombre de places d'apprentissage que compte l'administration cantonale est passé de 464 (fin 2002) à 535 (fin 2004), autrement dit 4,2 places d'apprentissage pour 100 postes à plein temps. Le Conseil-exécutif n'a pas l'intention de réduire le nombre de places d'apprentissage et il constate que les possibilités de l'augmenter davantage sont largement épuisées. La requête exprimée dans la motion est ainsi dans une grande mesure satisfaite.

7.8.1.2 Classement extraordinaire

Aucun

7.8.2 Exécution de motions et de postulats

7.8.2.1 Motions et postulats dont le délai de deux ans n'est pas encore échu

Motion 076/02 Rickenbacher, Jens du 25 mars 2002 – Réglementation légale de la rémunération des patrons et administrateurs des entreprises cantonales (adoptée sous forme de postulat le 11.2.2003).

Pour aborder ce postulat, il convient de considérer en particulier la façon dont un sujet comparable est traité au niveau fédéral. Le 23 juin, un message demandant la modification du Code des obligations a été soumis aux Chambres fédérales. De nouvelles dispositions du CO vont instaurer une plus grande transparence dans les sociétés dont les actions sont cotées en bourse. La société doit publier les indemnités qu'elle a versées aux membres du conseil d'administration et de la société ainsi que les participations que ces personnes détiennent dans la société. Etant donné que les principales entreprises cantonales sont des sociétés anonymes cotées en bourse, force est d'attendre la révision du Code des obligations avant d'envisager une législation allant éventuellement plus loin.

Motion 037/03 Kiener Nellen, Bolligen du 10 février 2003 – Audit de l'Intendance des impôts (ch. 2 adopté le 9.4.2003).

Les travaux du projet d'analyse critique des procédures de l'Intendance des impôts (RSV 03) progressent conformément aux prévisions. La phase d'analyse s'est terminée début 2003. Le 6 mai, une séance d'information a été organisée à l'intention des collaborateurs et collaboratrices de l'Intendance des impôts, des membres de la Commission de gestion et des représentants des médias. La mise en œuvre avance comme prévu. Les nouvelles structures ont été définies et les fonctions attribuées dans leur grande majorité. Lorsque les travaux du projet de réorganisation de l'informatique de la Direction des finances (REO IT FIN) seront terminés, la nouvelle organisation du domaine de l'assistance pourra aussi être mise en œuvre.

Motion 098/03 Kropf, Berne du 9 avril 2003 – Recrutement d'experts fiscaux supplémentaires (adoptée sous forme de postulat le 10.9.2003).

Dans le cadre des travaux d'exécution du projet d'analyse critique des procédures de l'Intendance des impôts (RSV 03), le Conseil-exécutif a approuvé en décembre l'engagement de 40 experts fiscaux supplémentaires au total, réparti sur une période de quatre ans. Un premier lot va être mis au concours début 2005. C'est seulement après deux ou trois périodes fiscales qu'on pourra émettre les premières constatations concrètes.

Motion 249/03 Häsler, Wilderswil du 17 septembre 2003 – Multiplication des postes de l'administration proposés aux personnes handicapées (adoptée sous forme de postulat le 19 avril 2004).

Malgré les nombreuses mesures d'assainissement qui sont mises en œuvre, le Conseil-exécutif maintient tel quel le «crédit d'insertion».

tion», qui sert à insérer, dans l'administration cantonale bernoise, des personnes qui bénéficient d'une rente de l'assurance-invalidité. Un groupe de travail étudie en outre des mesures permettant d'offrir des possibilités de continuer à travailler à des collaborateurs qui ne peuvent plus, pour des raisons de santé, exercer leur fonction d'origine. L'objectif consiste ici à créer des postes, dans un cadre approprié, à l'intention d'employés du canton victimes d'une maladie ou d'un accident et qui désirent rester au service du canton. L'application des principes de la stratégie de «coopération interinstitutionnelle» doit déboucher sur une action concertée au service des personnes victimes d'une maladie, d'un accident ou du chômage. Si toutes les institutions coordonnent leurs efforts, il est possible d'éviter aux personnes concernées d'être dissociées du monde du travail et de la vie en société.

Motion 084/04 PRD (Erb, Berne) du 19 avril 2004 – N'accablons pas les PME de tracasseries administratives (adoptée le 22 juin 2004).

Le comité de la Conférence suisse des impôts CSI a décidé fin septembre d'introduire le certificat de salaire d'abord sur une base facultative en 2005, puis de manière générale dès 2006. Les associations économiques s'étaient dans un premier temps opposées à l'introduction du nouveau certificat de salaire mais elles ont approuvé, lors d'une conférence de conciliation présidée par le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz, une solution prévoyant l'introduction du nouveau certificat de salaire au 1^{er} janvier 2006. La solution choisie peut être considérée comme raisonnable et praticable, elle tient compte de l'équité fiscale et est acceptée par les parties.

Motion 197/04 PS (Blaser, Heimberg) du 3 septembre 2004 – Assainissement immédiat de la CACEB (chiffre 3 adopté sous forme de postulat le 18 novembre 2004).

Motion 203/04 FDP (Staub-Beccarelli, Thoune) du 3 septembre 2004 – Fusion des deux caisses de pension (adoptée sous forme de postulat le 18 novembre 2004).

Aucun changement n'est intervenu par rapport à la réponse du Conseil-exécutif en date du 20 octobre 2004. Une fusion de la CPB et de la CACEB n'est possible voire utile que si les deux caisses présentent une couverture totale. Pour ce qui est de la CACEB, vu les arrêtés pris par le Grand Conseil pendant la session spéciale de décembre, cela ne sera pas le cas avant longtemps et ce n'est qu'une fois cette condition remplie qu'on pourra examiner l'option d'une fusion.

Motion 199/04 PRD (Käser, Langenthal) du 3 septembre 2004 – Définir des orientations pour garantir l'avenir de la CACEB (ch. 1 et 8 adoptés le 18 novembre 2004, ch. 2 et 4 sous forme de postulat). Si dans sa réponse à cette motion, le Conseil-exécutif a considéré utile de passer de la primauté des prestations à la primauté des cotisations dans le cadre d'une stratégie à moyen terme, il a toutefois refusé de fixer un calendrier contraignant à ce sujet. Au cours de la session spéciale de décembre, le Grand Conseil a quant à lui adopté une déclaration de planification en vertu de laquelle une révision de la LCACEB doit lui être soumise au plus tard en 2008 en vue du passage à la primauté des cotisations.

Le Conseil-exécutif a l'intention de mettre en place une organisation de projet chargée d'étudier soigneusement et de résoudre toutes les questions qui se posent dans le contexte d'un changement de primauté. Le résultat de ses travaux et ses conclusions seront alors présentés au Grand Conseil après avoir été discutés avec les partenaires sociaux.

Motion 210/04 GFL (Pulver, Berne) du 6 septembre 2004 – Débâcle de la CACEB (adoptée le 18 novembre 2004).

La réforme de la surveillance exigée au chiffre 2 est abordée dans le cadre de l'examen des principes RCE que le Conseil-exécutif a démarré en août. Les travaux sont en cours et ils feront en temps voulu l'objet d'un compte rendu au Grand Conseil.

Postulat 222/04 Kropf, Berne du 6 septembre 2004 – Représentation du canton dans les conseils de fondation, conseils d'administration, commissions et comités directeurs (ch. 2 et 3 adoptés le 18 novembre 2004).

L'examen des principes RCE, que le Conseil-exécutif a démarré en août 2004, recoupe les chiffres 2 et 3 de l'intervention (définition des attentes du canton vis à vis des représentantes et représentants de l'Etat; évaluation régulière des activités de ces personnes et échange entre elles et l'administration). Les travaux sont en cours.

Motion 257/04 Commission des finances (Bernhard-Kirchhofer, Worb) du 28 octobre 2004 – Economie de 40 millions de francs dans la mise en œuvre du budget 2005 (adoptée le 23 novembre 2004).

Le Conseil-exécutif a arrêté les coupes budgétaires correspondantes le 19 janvier 2005.

Motion 034/04 Schnegg, Sonceboz-Sombeval du 9 février 2004 – Arrérages d'impôts: pistes de remédiation (ch. 1, 3 et 4 adoptés sous forme de postulat le 14 décembre 2004).

Il est impossible de supprimer le décompte provisoire, mais celui-ci doit être revu dans le sens de la motion.

Les processus sont constamment optimisés, ce qui augmente aussi le nombre de cas traités automatiquement.

Les chiffres 1 et 3 peuvent être considérés comme étant réalisés du fait des explications ci-dessus; la demande exprimée au point 4 est examinée dans le cadre de la révision du système d'encaissement.

7.8.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

Motion 194/01 Commission des finances du 6 novembre 2001 – Réduction de la dette pendant la période du plan financier 2003-2005 (adoptée le 27.11.2001, prolongation du délai jusqu'en 2005 accordée le 10 février 2004).

Le chiffre 4 de la motion, qui réclame d'ici 2007 la création des bases permettant d'imposer une limite légale de 20 pour cent à la quote-part de l'endettement, n'est toujours pas réalisé. Vu les perspectives de politique financière et le calendrier, le Conseil-exécutif estime à l'heure actuelle qu'il ne s'agit pas là d'une mesure appropriée pour atteindre les objectifs. Il est toutefois disposé à revoir son avis dans le cadre de la suite des travaux d'assainissement.

7.8.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

Motion 227/95 Hutzli du 6 novembre 1995 – Cotisations de l'employeur et de l'employé en cas d'augmentation du gain assuré: modification de la loi sur la Caisse de pension bernoise (adoptée sous forme de postulat le 17.6.1996, prolongation du délai jusqu'en 2000 accordée le 19.11.1998).

La modification des cotisations de l'employeur et de l'employé en cas d'augmentation du gain assuré est examinée dans le cadre de la révision de la loi sur la Caisse de pension bernoise.

Motion 185/96 Fuhrer du 19 juin 1996 – Nouvelle réglementation du calcul des rentes des deux caisses de pension bernoises (points 1 et 3 adoptés le 22.1.1997 sous forme de postulat, prolongation du délai jusqu'en 2001 accordée le 1.12.1999).

Motion 087/98 Hutzli du 27 avril 1998 – Caisse de pension bernoise et Caisse d'assurance du corps enseignant bernois; passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations (adoptée le 25.1.1999, prolongation du délai jusqu'en 2003 accordée le 26.11.2001).

Les requêtes de ces deux interventions font également l'objet du chiffre 4 de la déclaration de planification que le Grand Conseil a émise pendant la session de novembre à propos de la loi sur la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (LCACEB) pour exiger qu'une révision de la LCACEB visant à passer à la primauté des cotisations soit préparée d'ici 2008. La même question est aussi examinée dans le cadre de la révision de la loi sur la Caisse de pension bernoise.

Berne, février 2005

Le Directeur des finances: *Gasche*

Approuvé par le Conseil-exécutif le 23 mars 2005

